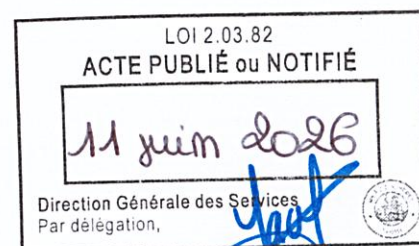


PÔLE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET CADRE DE VIE

DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES

Service Environnement
et Espaces extérieurs



Réf. : IK/OT
AT N°129.26

Catégorie : Réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LES OPENERS - Pose de barrière relatif au travaux de reconstruction mural -
70 Rue Georges Bourgoïn, angle Rue Maurice Carrard 78260 Achères

Le Maire de la Ville d'Achères,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2213-2,

VU le Code de la Route en vigueur et notamment ses articles R 411-1 sur les pouvoirs de police de circulation, R417-1 sur les arrêts et stationnements et R325-1 sur les immobilisations et mises en fourrière,

VU l'arrêté du Maire du 30 mars 2026 N°SG 2026-18, portant délégation à Monsieur Patrick METOIS, Maire Adjoint, chargé du Patrimoine, des Travaux et de la Ville durable,

VU le règlement de voirie adopté par délibération N°20 du Conseil Municipal du 03 octobre 2014,

VU la demande du 21 mai 2026, de la société LES OPENERS sise 30b Rue du Vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye (78100), sollicitant une intervention pour une pose de barrières de sécurité sur le trottoir,

VU la délibération N° 47 du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2025 fixant le montant des redevances d'Occupation du Domaine Public,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité et de modifier provisoirement les règles de circulation, au droit des travaux,

ARRÊTÉ

Article 1 : Autorisation :

Du 6 juillet 2026 au 4 août 2026 inclus, soit pour une durée calendaire de 30 jours, la société LES OPENERS est autorisée à installer des barrières de sécurité dans le cadre de travaux de reconstruction d'un mur, au droit du 70, rue George-Bourgoïn à Achères (78260).

Cette autorisation est accordée à titre temporaire, précaire et révocable, et ne peut être ni cédée ni transférée à un tiers.



AT N°129.26

Article 2 : Circulation :

La circulation piétonne sera déviée, aux abords du chantier afin d'assurer la sécurité des usagers. Une signalisation temporaire sera mise en place par la société intervenante et devra indiquer clairement l'itinéraire de déviation et garantir des conditions de passage sécurisées pour tous les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite.

Article 3 : Signalisation et sécurité :

La société LES OPENERS aura la charge de la signalisation temporaire des chantiers implantés sur le domaine public. Elle veillera à son maintien en bon état pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Redevance :

Cette autorisation est accordée à la société LES OPENERS, domicilié 30 Bis Rue du Vieil Abreuvoir à Saint Germain en Laye (78100), SIRET 977 755 636 00015 moyennant un redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 720 € (Sept cent vingt euros), au tarif en vigueur actuellement, qui devra être réglé auprès du Trésor Public à la réception du titre de recette.

Pose de barrières de chantier sur le Domaine Public = 60 € par m² / mois

Nombre de jours : 30

Nombre de M² : 12

→ 12m² x 60 € = 720 €

Total de la redevance : 720 € (Sept cent vingt euros)

Article 5 : Délais d'affichage :

Le présent arrêté devra être affiché 48 h avant tout démarrage des travaux et sur le ou les lieux des travaux durant la durée d'exécution de ceux-ci.

Article 6 : Sanction :

Le non-respect d'une des clauses des articles du présent arrêté entraînera la suspension immédiate des travaux.

Article 7 : Exécution :

La direction générale des services, la police municipale, la direction des services techniques de la ville d'Achères ainsi que le commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Recours :

Cet arrêté bénéficie d'un délai de recours de **deux mois** et tout litige pourra être porté auprès du Tribunal Administratif de Versailles".

Fait à Achères, le 11 juin 2026.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint Chargé du Patrimoine,
des travaux et de la Ville durable.
Patrick METOIS

Transmis à :

Commissariat de Police
Police Municipale
Centre d'Incendie et de Secours d'Achères
GPSEO
LES OPENERS
Le demandeur



AT N°129.26

Hôtel de ville

8, rue Deschamps-Guérin - B.P. 100 - 78260 Achères

Téléphone. 01 39 79 64 00 - Fax. 01 39 11 22 42 - www.mairie-acheres78.fr

